Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

5LO~

ID: 079-200041317-20220207-C__49_02_2022-DE



Votants: 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 31 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 février 2022

ASSAINISSEMENT - TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION - TRANSPORT ET TRAITEMENT DE DÉCHETS D'ASSAINISSEMENT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir</u>:

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Sophie BOUTRIT à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Lydie LARRIBAU à Christine HYPEAU, Alain LECOINTE à Séverine VACHON, Sophia MARC à Johann SPITZ, Marie-Paule MILLASSEAU à Lydia ZANATTA, Lucy MOREAU à Christian BREMAUD, Richard PAILLOUX à Nadia JAUZELON, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Yvonne VACKER à Lucien-Jean LAHOUSSE, Florence VILLES à Elmano MARTINS.

Titulaires absents:

Ségolène BARDET, Sophie BROSSARD, Elisabeth MAILLARD, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Philippe TERRASSIN

ID: 079-200041317-20220207-C__49_02_2022-DE

SLOW

C- 49-02-2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

ASSAINISSEMENT - TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION - TRANSPORT ET TRAITEMENT DE DÉCHETS D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Elmano MARTINS, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de l'exploitation des stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération du Niortais, en régie, la gestion et l'élimination des boues et autres déchets d'assainissement fait l'objet de marchés de prestations de services.

4 lots arrivent à échéance. C'est pourquoi une nouvelle consultation est lancée. Les contrats sont des accords-cadres à bons de commandes mono-attributaires. Ils seront attribués pour une durée de 2 ans, reconductible 1 fois. Les lots sont détaillés ci-après.

<u>Lot 1: Chargement, transport, valorisation agricole et suivi agronomique des boues stabilisées ou minéralisées</u>

Ce lot concerne:

- Le transport et l'épandage des boues stabilisées chaulées de la station d'épuration de Frontenay Rohan Rohan et de la future station d'épuration de Mauzé-sur-le-Mignon (à compter de 2023);
- Le curage et transport des boues minéralisées issues des filtres plantés de roseaux de Aiffres, Beauvoir-sur-Niort et Saint-Symphorien (au besoin, autres sites), le cas échéant leur épandage.

Sont également intégrés la gestion analytique (dont suivi covid) et le suivi agricole des plans d'épandage.

Estimation pour 2 ans : environ 50 000 € HT.

Lot 2 : Transport des boues liquides des stations d'épuration de la CAN

Ce lot concerne le transport des boues liquides :

- Des stations d'épuration de la Névoire (Saint-Hilaire-la-Palud) et Coulon vers Goilard;
- Avant l'épandage de printemps (si les silos sont pleins), les transports de boues liquides de Magné et Mauzé-sur-le-Mignon (uniquement 2022) vers Frontenay Rohan Rohan (ou Goilard);
- Autres transports ponctuels si besoins.

Estimation pour 2 ans : environ 82 000 € HT.

Lot 3: Hygiénisation, chargement, transport, valorisation des boues épaissies et suivi agronomique

Ce lot concerne le transport, l'épandage des boues liquides des stations d'épuration de Magné, Mauzé-sur-le-Mignon et Prahecq ; ponctuellement, la reprise et l'épandage des boues de Mauzé-sur-le-Mignon et Magné stabilisées et stockées en casiers à Frontenay Rohan Rohan, ainsi que la gestion des boues de la lagune de Saint-Hilaire-la-Palud.

Sont également intégrés l'hygiénisation, la gestion analytique (dont suivi covid) et le suivi agricole des plans d'épandage auprès des agriculteurs.

Estimation pour 2 ans : environ 97 500 € HT.

Lot 4 : Chargement, pompage, transport et traitement de déchets d'assainissement

Ce lot concerne le pompage, transport et élimination de :

- Graisses (uniquement si dysfonctionnement du traitement des graisses à Goilard);
- Sables lavés de Goilard, si ne sont pas considérés comme déchets inertes ;
- Entretien des séparateurs à hydrocarbures (en particulier sur bassin de gestion des eaux pluviales);
- Déchets liquides ou solides pollués (par hydrocarbures, solvants).

Estimation pour 2 ans : environ 46 000 € HT.

Ces prestations sont financées par le budget assainissement de la CAN. Une subvention ponctuelle et partielle est susceptible d'être accordée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une partie des surcoûts liés à la COVID19. La subvention a déjà fait l'objet d'une demande.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le lancement de la consultation des entreprises ;
- Autorise les signatures des accords-cadres, ainsi que toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 78 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Elmano MARTINS

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID: 079-200041317-20220207-C__49_02_2022-DE

SLOW

Vice-Président Délégué